



**Compte Rendu de la Séance Publique Du Conseil Municipal  
Du VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 à 18H 30  
Qui s'est tenue en Mairie**

**Présents** : MACHETEL Philippe, MOULIERES Christine, BORG Hubert, BALS Joël, BONNET Guilhem, SEGALA Philippe

**Absents** : SANDONATO Jean Daniel, JAUDON Nicolas,

Le Corum est atteint, la séance ouverte, Stéphanie Rivière est proposée secrétaire de séance.

**1- Achat d'une partie de la parcelle C609 lieudit Roc de Combes :**

Mr le Maire rappelle qu'il est prévu dans le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la commune d'augmenter la capacité de stockage d'eau potable de 270 m<sup>3</sup> afin que la commune dispose d'une réserve équivalente environ à une journée de consommation en cas de problème. Ce réservoir pourrait être construit sur une partie de la parcelle C609, actuellement propriété de Mme Sandonato Fanny qui propose de vendre un bout de terrain (environ 400m<sup>2</sup>) au prix où elle l'avait acheté, soit 9.62 € m<sup>2</sup>. La réalisation de cette vente nécessite une opération de division parcellaire qui sera à la charge de la commune.

**Vote : 6 pour**

**2- Demandes de subventions au Département, à la Région et à la Drac pour les travaux de restauration de l'Orgue de JC Cavailhé – Jeux d'anches :**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de poursuivre la restauration de l'Orgue. Lors de la dernière intervention de relevage en 2014, Monsieur Michel Formentelli, facteur d'orgue a démontré la nécessité de poursuivre cette restauration notamment sur les jeux d'anches anciens. Mr Michel Formentelli, a établi un devis détaillé, ainsi qu'une étude pour une restauration scientifique des jeux d'anches. Le devis établi s'élève à 12 440 € HT. Le montant des subventions pourraient atteindre 80 % étant donné que cet instrument est de renommée culturelle.

**Vote : 6 pour**

**3- Demande de subvention au Département, à la Région et à la Drac pour la commémoration du 20ème anniversaire de l'Inscription de l'Abbaye de Gellone au patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle en France :**

L'année 2018 sera marquée par le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Inscription de l'Abbaye de Gellone au patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle en France. A cette occasion, des commémorations se dérouleront sur plusieurs mois de mai à septembre sous forme de concerts, conférences, expositions et résidences d'artistes. Ces festivités seront importantes d'un point de vue médiatique. Le montant total des dépenses est estimé à 23 000 €.

**Vote : 6 pour**

**4- Contrats d'Assurance des Risques Statutaires :**

Mr Le Maire expose l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; et l'opportunité de confier au Centre de gestion de l'Hérault le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

Ainsi la Mairie charge le Centre de gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une

entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Vote : 6 pour**

**Vote de décisions modificatives :**

**Budget eau et assainissement :**

Dépenses	Charge à caractères général	- 2877 €
Dépenses	Agence de l'eau	+ 2877 €

**Vote : 6 pour**

Dépenses	Charge à caractères général	- 218,65 €
Dépenses	Charge admise en non-valeur	+ 218,65 €

**Vote : 6 pour**

**Budget général :**

Dépenses	Virement à la section invest	+ 4 443 €
Recettes	Virement de la section invest	+ 4 443 €

**Vote : 6 pour**

**Budget musée**

Dépenses	Fêtes et cérémonies	+ 200 €
Dépenses	Subvention	- 200 €

**Vote : 6 pour**

**L'ordre du jour est épuisé la séance est levé à 19h30.**